



Le Programme d'innovation pour les langues officielles

Le Programme est un fonds de 14 millions de dollars répartis sur cinq ans qui fait partie des initiatives annoncées le 12 mars 2003 dans le cadre du *Plan d'action pour les langues officielles* pour permettre aux institutions fédérales et aux conseils fédéraux régionaux de réaliser des projets novateurs en matière de langues officielles. La Direction des langues officielles de l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada assure la gestion du Programme.

Le Programme a pour objectif de veiller à ce que la fonction publique soit mieux outillée pour mettre en œuvre les principes et les valeurs de la *Loi sur les langues officielles* et pour mieux refléter la dualité linguistique du Canada. Des projets novateurs et à effet multiplicateur sont recherchés. La consultation avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire est privilégiée en ce qui a trait au Fonds régional pour les partenariats. Un comité directeur de 15 champions examine et recommande les projets au Conseil du Trésor.

Le Programme comprend deux volets :

Le **Fonds d'innovation en matière de langues officielles** a pour objectif de permettre aux institutions fédérales de mettre en œuvre des projets visant à :

- améliorer leur capacité de fournir des services au public dans les deux langues officielles;
- créer un milieu de travail favorable à l'usage des deux langues officielles;
- encourager un changement de culture organisationnelle;
- améliorer leur gestion du Programme des langues officielles.

Les institutions sont tenues de verser une part égale au montant accordé.

Le **Fonds régional pour les partenariats** vise à aider les conseils fédéraux régionaux à financer des projets adaptés aux réalités régionales pour améliorer :

- le service au public;
- la langue de travail dans les régions désignées bilingues;
- la participation équitable des Canadiennes et des Canadiens d'expression française et d'expression anglaise dans les institutions fédérales.

La première année (2003-2004), la somme de 800 000\$ a été allouée pour 18 projets dont le financement variait entre 5 000\$ et 80 000\$. La deuxième année (2004-2005), un total de 1,8 million de dollars a été versé à 25 projets dont le financement variait entre 8 000\$ à 149 000\$. Un octroi de 2,8 millions de dollars est prévu pour la troisième année (2005-2006). En ce qui concerne la quatrième année (2006-2007) et la cinquième année (2007-2008) du Programme, 3,8 millions de dollars seront disponibles pour des projets novateurs. Les critères de sélection sont énumérés à l'adresse suivante : http://www.hrma-agrh.gc.ca/ollo/innovation/index_f.asp.